



Expertise & Négociation immobilière – Droit immobilier – Droit de la famille – Droit des entreprises

Tél. 03 86 87 18 33

Fax 03 86 87 30 10

Email : etude.lendais@notaires.fr

Site Internet : www.lendais.yonne.notaires.fr

Étude fermée le Samedi

DONATION ENTRE EPOUX
Options possibles du conjoint survivant

	<p><u>1^{er} choix possible: usufruit total</u></p> <p>Dans ce cas le conjoint survivant conserve la jouissance de tous les biens composant la succession. Aucun autre héritier ne peut réclamer sa part. Le patrimoine successoral est occupé entièrement par l'usufruit du conjoint survivant.</p> <p>La valeur de l'usufruit est déterminée en fonction de l'âge de l'usufruitier.</p>
	<p><u>2^{ème} choix possible: la quotité disponible en pleine propriété</u></p> <p>Dans ce cas, les héritiers peuvent réclamer leur part et contraindre le conjoint survivant à partager.</p> <p>La quotité disponible est déterminée en fonction du nombre d'enfants laissé par le défunt:</p> <ul style="list-style-type: none">- Un enfant: la moitié- Deux enfants: un tiers- Plus de deux enfants: un quart
	<p><u>3^{ème} choix possible: un quart en pleine propriété et trois quarts en usufruit</u></p> <p>Dans ce dernier cas, le conjoint survivant conserve la maîtrise de tout le patrimoine successoral (aucun des héritiers ne peut réclamer sa part) et même si l'usufruit diminue avec l'âge, il aura un droit minimum en pleine propriété d'un quart.</p>

LENDAIS & ASSOCIES

8, Quai du Commerce - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Bureau annexe à EGRISSELLES LE BOCAGE

IBAN CDC : FR59 4003 1000 0100 0017 7732 L60

BIC CDC : CDCGFRPPXXX

Membre d'une Association Agréée

